PRÉVENTIONBTP
Un service OPPBTP

# Article R4532-54 du Code du travail - PGC SPS

Date de mise à jour : 26 Septembre 2022

## Notre analyse

Si au cours d'une opération de catégorie 3 le coordonnateur SPS a connaissance de l'existence d'un ou plusieurs travaux à risques particuliers, il doit impérativement rédiger un PGC simplifié avant la poursuite des travaux.

Pour mémoire, pour les opérations de bâtiment ou de génie civil de catégorie 3, c'est à dire :

- opération dont le volume de travaux est inférieur à 500 hommes par jour ;

- ET faisant intervenir au moins deux entreprises ,

- ET comportant des travaux à risques particuliers (travaux listés par un arrêté du 25 février 2003).

le coordonnateur SPS doit rédiger, avant la consultation des entreprises, une version simplifiée du PGC SPS.

Le PGC simplifié se concentre sur les interférences liées aux travaux à risque particuliers énumérés dans l'arrêté du 2003 prévus dans l'opération.

## Article R4532-54 du Code du travail - PGC SPS

Lorsque, lors d'une opération de troisième catégorie, un coordonnateur a connaissance, après le début des travaux, de l'existence d'un ou plusieurs des travaux présentant des risques particuliers inscrits sur la liste fixée par l'arrêté prévu par l'article L. 4532-8, il prend toutes les mesures utiles afin de rédiger, avant toute poursuite des travaux, le plan général simplifié de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.
Les sujétions découlant de l'observation de ce plan sont définies, le cas échéant, par voie d'avenants aux différents contrats conclus avec les entreprises chargées de l'exécution des travaux.

## Des outils utiles à la mise en oeuvre

Quelles sont les obligations en matière de coordination SPS sur les petites opérations de construction ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Réalisation de l'opération de construction : les modalités pratiques de coopération en matière de sécurité et de protection de la santé

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Existe-t-il des exemples de plan général simplifié de coordination (PGC simplifié) ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil